

ACTION URGENTE

HAÏTI. DES DÉFENSEURES DES DROITS DES FEMMES MENACÉES

Plusieurs membres de KOFATIV – organisation haïtienne de défense des droits des femmes basée à Port-au-Prince, la capitale du pays – ont plusieurs fois été menacés et victimes de harcèlement. Leur sécurité est toujours en danger.

Plusieurs membres de Komisyon Fanm Viktim Pou Viktim (KOFATIV) – organisation haïtienne de défense des droits des femmes – dont sa secrétaire générale **Marie Eramithe Delva**, ont reçu des menaces par téléphone et par SMS, y compris des menaces de mort depuis mars 2014. Le 7 juin dernier, un SMS de ce genre a été envoyé à Malya Vilard Apolon, coordinatrice de KOFATIV, et à la représentante légale de l'organisation. Tôt dans la matinée du 28 avril, trois hommes armés ont été vus dans la rampe d'escalier du bâtiment où se trouvent les locaux de l'organisation, et des coups de feu ont été entendus.

Ces menaces ont commencé après l'arrestation d'une femme le 24 février dernier, que la police considère comme l'auteure de précédentes menaces et d'actes de harcèlement visant Marie Eramithe Delva, Malya Vilard Apolon et d'autres membres de KOFATIV. Cette femme aurait notamment essayé d'enlever les enfants de Marie Eramithe Delva et de Malya Vilard Apolon en juin 2013, tiré des coups de feu sur le portail du domicile de cette dernière en août et appelé anonymement l'organisation. Affolée par ces menaces, Malya Vilard Apolon a quitté Haïti avec ses enfants en mars dernier. Des plaintes concernant les coups de feu et un des SMS de menace ont été déposées auprès de la police, le 2 et le 22 mai respectivement. Il semble que rien n'ait été fait pour ouvrir des enquêtes sur ces événements et qu'aucune mesure de protection n'ait été fournie à Marie Eramithe Delva ou d'autres membres de KOFATIV pris pour cible, malgré leurs demandes répétées.

KOFATIV a été fondée par et en faveur des victimes de viol dans les quartiers les plus pauvres de Port-au-Prince. Cette organisation fournit immédiatement un soutien essentiel à ces personnes, notamment en les accompagnant à l'hôpital et au poste de police. Ces dernières années, elle a également ouvert un abri pour les victimes et lancé un numéro d'urgence pour signaler des violences sexuelles. Depuis le séisme qui a ravagé le pays en 2010, les membres de KOFATIV réalisent un travail crucial pour assurer la sécurité et le bien-être des femmes vivant dans des camps de personnes déplacées. En Haïti, de nombreux défenseurs des droits humains ont fait l'objet d'agressions au cours de ces derniers mois. Les autorités haïtiennes doivent prendre sans délai des mesures pour fournir une protection adéquate à ces personnes et à leurs familles.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité de Marie Eramithe Delva et d'autres membres de KOFATIV, et appelez les autorités à leur fournir une protection efficace, dans le respect de leurs souhaits ;
- engagez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante sur les menaces et actes d'intimidation visant ces personnes, à rendre les conclusions publiques, et à traduire les responsables présumés en justice ;
- rappelez aux autorités qu'elles ont pour obligation de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans crainte de représailles, conformément à la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'Homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 JUILLET 2014 À :

Ministre de la Justice et de la Sécurité publique

Jean Renel Sanon
18, avenue Charles Summer
Port-au-Prince, Haïti

Courriel : secretariat.mjsp@yahoo.com ou jrsanon@mjsp.gouv.ht

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Directeur général de la Police nationale d'Haïti

Godson Orélus
Police nationale d'Haïti
Port-au-Prince, Haïti

Courriel : godore68@hotmail.com
Formule d'appel : Monsieur,

Copies à :

KOFATIV

12A, Route de Maïs Gâté
Entrée de la rue Moïse, à l'étage de
Florida Quincaillerie
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : info@kofativ.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.



ACTION URGENTE

HAÏTI. DES DÉFENSEURES DES DROITS DES FEMMES MENACÉES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Plusieurs menaces et agressions visant des défenseurs des droits humains ont récemment été signalées en Haïti. La Commission interaméricaine des droits de l'Homme a ordonné des mesures conservatoires en faveur de Mario Joseph et Patrick Florvilus, avocats spécialistes des droits humains, en octobre 2012 et novembre 2013 respectivement, demandant aux autorités haïtiennes de faire le nécessaire pour protéger la vie et l'intégrité physique de ces personnes.

À plusieurs occasions en 2013, des membres de Kouraj, groupe de défense des droits des LGBTI, ont fait l'objet de menaces et d'actes d'intimidation pendant des manifestations publiques à Port-au-Prince (voir <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR36/014/2013/fr>). Une attaque a été lancée en novembre dernier sur les locaux de cette organisation (voir <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR36/021/2013/fr>).

Le 8 février 2014, Daniel Dorsinvil, défenseur des droits humains, et sa femme ont été tués par un homme armé dans le quartier résidentiel de Canapé Vert, à Port-au-Prince. On ignore toujours les circonstances et le motif de ce double homicide. Une enquête a été ouverte et plusieurs personnes sont actuellement en détention en attendant leur procès. Le même mois, Amnesty International a réclamé des investigations minutieuses sur ces faits (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR36/006/2014/fr>).

Le 2 avril 2014, Pierre Espérance, directeur exécutif du Réseau national de Défense des Droits humains (RNDDH), l'une des plus importantes organisations haïtiennes de défense des droits humains, a reçu une lettre de menace à son bureau. Ce courrier contenait une balle et accusait Pierre Espérance et le RNDDH de publier de faux rapports afin de déstabiliser le gouvernement. Il mentionnait également l'agression dont cet homme a été victime en 1999, lorsque des hommes armés lui ont tiré dessus à Port-au-Prince. La lettre se terminait par : « En 1999, on t'a raté, cette fois tu pourras pas t'échapper, arrête de raconter des conneries. » Pour en savoir plus, consultez *Haïti. Craintes pour la sécurité d'un défenseur des droits humains*, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR36/009/2014/fr>.

Aux termes de la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'Homme, les autorités haïtiennes ont l'obligation de protéger les défenseurs des droits humains, d'enquêter de façon approfondie sur les agressions dont ils sont victimes et de traduire les responsables présumés en justice. Elles ont également le devoir de garantir que les défenseurs des droits humains puissent mener leur travail sans craintes de violences ou de représailles.

Personnes concernées : Marie Eramithe Delva et d'autres membres de KOFIVIV
Femmes

AU 153/14, AMR 36/010/2014, 13 juin 2014

AMNESTY
INTERNATIONAL

